



**LA CHAPELLE
SUR ERDRE**

Le 1^{er} décembre 2022

Le Maire de la Commune de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération n°DL_2020_05_05 du 25 mai 2020 rendue exécutoire en Préfecture le 18 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire à l'effet de prendre des décisions dans le cadre des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du CGCT, à l'exception des points n°13, 19 et 25 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : Tarifs municipaux divers applicables au 1^{er} janvier 2023

Les tarifs des services publics municipaux divers sont fixés conformément au tableau détaillé joint en annexe à la présente décision.

ARTICLE 2 : Tarifs des prestations aux familles fixés selon un taux d'effort applicables au 1^{er} janvier 2023

Une revalorisation de +2,8% est appliquée à compter du 1^{er} janvier 2023 afin de tenir compte de l'évolution du coût des services.

Les tarifs au taux d'effort concernent les services publics suivants :

- la restauration scolaire
- l'accueil périscolaire
- l'accueil de loisirs pour la petite enfance 3-5 ans pour les mercredis et les vacances
- l'accueil de loisirs pour les jeunes de 6-11 ans pour les mercredis et les vacances, ainsi que les bivouacs (mini-camps) organisés dans le cadre de l'accueil de loisirs
- l'accueil de loisirs pour les jeunes de 12-17 ans
- les ateliers de découverte musicale organisés par le JAM
- les séjours de vacances pour les jeunes de 6-17 ans
- l'école du sport
- les ateliers théâtre

Le tarif au taux d'effort correspond à l'application de la formule suivante : Taux d'effort X QF CAF, dans lequel :

- le taux d'effort est le taux fixé par la Ville,
- le QF CAF est égal au revenu annuel CAF, ramené à un douzième, auquel s'ajoutent les allocations familiales mensuelles, l'ensemble étant divisé par le nombre de parts du foyer. Ce quotient est celui arrêté par la CAF de Loire Atlantique. Lorsque l'utilisateur des services n'est pas ressortissant de la CAF, le calcul de son quotient familial sera réalisé par la Ville selon la même formule que celle établie par la CAF, sur production des pièces justificatives nécessaires.

Les tarifs des services publics municipaux selon un taux d'effort, sont fixés comme suit :

- **taux d'effort de 0,00315** pour la restauration scolaire, avec un tarif plancher de 0,95 € et un **tarif plafond de 6,37 €**
- **taux d'effort de 0,00100** pour l'accueil périscolaire, avec un tarif plancher de 0,30 € et un **tarif plafond de 1,74 €**
- **taux d'effort de 0,01153** pour la journée d'accueil de loisirs petite enfance 3/5 ans pendant les vacances et les mercredis, avec un tarif plancher de 3,50 € et un **tarif plafond de 25,56 €**
- **taux d'effort de 0,00577** pour la demi-journée du mercredi en accueil de loisirs petite enfance 3/5 ans, avec un tarif plancher de 1,75 € et un **tarif plafond de 12,78 €**
- **taux d'effort de 0,01153** pour la journée d'accueil de loisirs des jeunes de 6/11 ans, pendant les vacances et les mercredis, avec un tarif plancher de 3,50 € et un **tarif plafond de 25,56 €**
- **taux d'effort de 0,00577** pour la demi-journée du mercredi en accueil de loisirs des jeunes de 6/11 ans, avec un tarif plancher de 1,75 € et un **tarif plafond de 12,78 €**
- **taux d'effort de 0,00367** pour l'accueil de loisirs des jeunes de 12/17 ans au tarif A, avec un tarif plancher de 1,20 € et un **tarif plafond de 8,12 €**
- **taux d'effort de 0,00367** pour les ateliers du JAM, avec un tarif plancher de 1,20 € et un **tarif plafond de 8,12 €**
- **taux d'effort de 0,00734** pour l'accueil de loisirs des jeunes de 12/17 ans au tarif B, avec un tarif plancher de 2,40 € et un **tarif plafond de 16,24 €**
- **taux d'effort de 0,02412** pour les séjours longs de vacances destinés aux 6/17 ans, avec un tarif plancher de 7,00 € et un **tarif plafond de 69,82 €**
NB : concernant les séjours de vacances organisés pendant l'été, ils seront facturés en deux fractions égales avant le départ de l'enfant en séjour.
- **taux d'effort de 0,02621** pour les bivouacs destinés aux 6/11 ans, avec un tarif plancher de 7,50 € et un **tarif plafond de 52,37 €**
- **taux d'effort de 0,06291** pour l'école du sport destinée aux 6/7 ans et pour l'activité sport santé seniors, avec un tarif plancher de 20,00 € et un **tarif plafond de 151,27 €**
- **taux d'effort de 0,05767** pour les ateliers Théâtre destinés aux enfants, avec un tarif plancher de 20,00 € et un **tarif plafond de 137,28 €**

Il est décidé d'appliquer à la tarification de l'accueil de loisirs des vacances pour les 3/5 ans et les 6/11 ans, les réfections suivantes :

- 70% sur le tarif obtenu au taux d'effort, pour les foyers ayant un quotient familial CAF compris entre 0 et 305 €,
- 50% sur le tarif obtenu au taux d'effort, pour les foyers ayant un quotient familial CAF compris entre 305 et 420 €,
- 30% sur le tarif obtenu au taux d'effort, pour les foyers ayant un quotient familial CAF compris entre 420 et 524 €.

Il est parallèlement rappelé que les dispositifs de tarification complémentaires à cette mesure sont les suivants :

- Pour toutes les prestations :
 - x cas des enfants dont les parents sont séparés :
 - ✓ dans le cas d'une garde alternée : le tarif au taux d'effort chapelain sera appliqué dès lors que l'un des 2 parents est chapelain.
 - ✓ dans le cas d'un régime de garde simple, si le parent qui a la garde n'est plus chapelain, il ne pourra plus bénéficier de l'application d'office du tarif au taux d'effort chapelain. Il lui sera appliqué le tarif plafond de la tarification concernée ;
 - x enfants de familles non sédentaires : application du taux d'effort ;
 - x enfants dont la famille ne fournit pas son quotient familial ou les éléments permettant de le calculer : application du tarif plafond de la tarification concernée ;
 - x familles non chapelaines, application du tarif plafond de la tarification concernée, à l'exception :
 - ✓ des familles qui auraient un enfant scolarisé sur la Commune sur la base d'une obligation fixée par l'Éducation Nationale : application du tarif au taux d'effort chapelain pour leur fratrie.
 - ✓ des familles des enfants placés en famille d'accueil par la DDISS : application du tarif plancher
- Service Restauration Scolaire :
 - x enfants sous protocole d'accueil individualisé : si un panier repas complet est fourni par la famille : accès gratuit au restaurant
- Service Accueil de Loisirs :
 - x si le parent qui réside à La Chapelle-sur-Erdre n'a pas la garde de l'enfant, il pourra cependant bénéficier de l'application du tarif au taux d'effort chapelain, sous réserve de produire son dernier avis d'imposition, une copie du jugement de divorce et tous autres éléments indispensables au calcul du quotient de référence.
 - x dans le cas d'une garde simple, le parent non chapelain, qui n'a pas la garde de son (ses) enfant (s) scolarisé(s) à la Chapelle-sur-Erdre pourra bénéficier de la tarification au taux d'effort.

◦ Repas servis aux adultes :

x Enseignants : 4,17 €

x Personnel communal :

indice brut inférieur ou égal à l'IB 567 : 3,00 €

indice brut supérieur à l'IB 567 : 4,17 €

x Stagiaires :

conventionnés avec la Ville : 3,00 €

non conventionnés avec la Ville : 4,17 €.

ARTICLE 3 : Tarif du portage de repas fixés selon un taux d'effort, applicable au 1er janvier 2023

Le tarif au taux d'effort applicable pour le portage des repas correspond à la formule de calcul suivante : taux d'effort X revenu mensuel du foyer, dans lequel :

- le taux d'effort est le taux fixé par la Ville

- le revenu mensuel du foyer est calculé de la manière suivante :

1) pour les personnes seules : (revenus et capitaux déclarés / 12 mois) / le nombre de parts du foyer (sachant qu'il est attribué 2 parts aux personnes seules) ;

2) pour les couples : (revenus et capitaux déclarés / 12 mois) / le nombre de parts du foyer (sachant qu'il est attribué 3 parts aux couples). Ce calcul est établi sur production des pièces justificatives nécessaires. En l'absence, l'usager se voit appliquer le tarif plafond.

- **taux d'effort de 0,00839** pour le portage des repas à domicile, avec un tarif plancher de 3,00 € et un **tarif plafond de 10,06 €**

=> dont 40 % relatifs au coût repas, **soit 4,02 €**

=> dont 60 % relatifs au coût portage, **soit 6,04 €**

ARTICLE 4 : Tarifs pour l'accueil des enfants en structure petite enfance applicables fixés selon les préconisations de la CAF – tarifs applicables au 1er janvier 2023

Le barème retenu correspond, chaque année, au barème national fixé par la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

Le barème fixé par la CAF est communiqué ci-dessous :

Nombre d'enfants	Tarif 2021	Tarif 2022	Tarif 2023
1 enfant	0,0615 %	0,0619 %	Publication par la CNAF en début d'année 2023
2 enfants	0,0512 %	0,0516 %	Publication par la CNAF en début d'année 2023
3 enfants	0,0410 %	0,0413 %	Publication par la CNAF en début d'année 2023
4 à 7 enfants	0,0307 %	0,0310 %	Publication par la CNAF en début d'année 2023
8 et plus	0,0205 %	0,0206 %	Publication par la CNAF en début d'année 2023

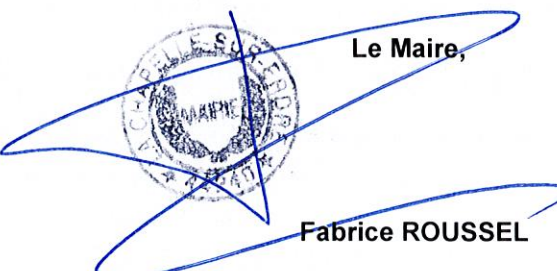
Ce taux d'effort s'applique aux revenus mensuels des familles pour l'accueil des jeunes enfants en accueil collectif petite enfance (crèches, haltes-garderies, multiaccueils), soumis à des ressources mensuelles plancher et plafond déterminées par la CNAF.

ARTICLE 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre est chargé de l'exécution de la présente décision qui devra faire l'objet des mesures légales et réglementaires de publication, de notification, de transmission à l'autorité chargée du contrôle de légalité ainsi que d'information du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Le Maire,



Fabrice ROUSSEL

**TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – PRESTATIONS DIVERSES
VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE**

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 02/12/2022

SLO

ID : 044-214400350-20221201-DG_DC_2022_42-AU

Service pilote	Prestation de service public	Tarifs 2023	imputation budgétaire
Droits de stationnement, redevances pour animaux errants :			
Police municipale	Redevance pour capture et remise à la SPA d'animaux errants sur la voie publique (tout type d'animal de compagnie), avec forfait ramassage par la Police Municipale inclus	100,00 €	POLI-112-7588
Police municipale	Enlèvement de véhicules particuliers en stationnement gênant sur la voie publique (mise en fourrière ou mise à la casse, selon l'état du véhicule abandonné) : - forfait de base (travail de recherche, frais de dossier) - et frais réels liés à l'enlèvement sur la base d'un mémoire	180,00 € et Facturation des frais réels engagés par la Ville, sur la base d'un mémoire des sommes dues certifié par le Maire	POLI-112-70878
Droits de voirie :			
DCVS	Droit de place pour les halles et marchés : tarif pour les abonnés au marché de détail (par mètre linéaire)	1,25 €	DCV-94-7338
DCVS (régie de recettes du service Logistique)	Droit de place pour les halles et marchés : tarif pour les passagers non abonnés au marché de détail (par mètre linéaire)	1,65 €	DCV-94-7338
AFAJ	Droit d'occupation du domaine public par les terrasses des commerçants (par m2 occupé et par an)	5,55 €	DCV-94-7338
AFAJ	Droit d'occupation du domaine public dans les autres cas (par mètre carré et par jour) du type travaux empiétant sur la voie publique	0,30 € par m2/jour	DCV-94-7338
AFAJ	Droit d'occupation du domaine public pour les camions ambulants autres que food-trucks en fonction du mètre linéaire (ex : camions de vente d'outillage)	2,75 €	DCV-94-7338
AFAJ	Droit d'occupation du domaine public pour les camions ambulants de type « Food-truck » (par camionnette et par jour)	10,00 €	DCV-94-7338
AFAJ	Droit d'occupation du domaine public pour les camions ambulants de type « Food-truck » (par camionnette et par jour) lors de la phase de démarrage d'activité (durant la 1ère année d'activité économique)	1,00 €	DCV-94-7338
Culture	Droit d'occupation du domaine public lors des fêtes publiques (fête de la musique, 14 juillet, foire à tout...) pour les commerçants ambulants extérieurs à la commune (par camionnette et par jour)	10,00 €	CULT-331-7338
Duplication de documents d'urbanisme :			
Application Droit des Sols	Extrait de matrice cadastrale suivant tarif ministériel (selon le service du cadastre – Etat)	2,00 €	URBA-820B-7588
Application Droit des Sols	Photocopie de format A4 (par feuille)	0,25 €	URBA-820B-7588
Application Droit des Sols	Photocopie de format A3 (par feuille)	0,50 €	URBA-820B-7588
Application Droit des Sols	Photocopie de format A0 à A2 (par feuille)	3,00 €	URBA-820B-7588
Cimetière :			
Administration générale	droit de séjour en caveau d'attente, si le corps demeure en attente plus de 6 jours (tarif par jour)	5,00 €	ADMG-026-70311
Administration générale	Emplacement Pleine Terre Ancienne Partie – Concession 15 ans	90,00 €	ADMG-026-70311
Administration générale	Emplacement Pleine Terre Ancienne Partie – Concession 30 ans	180,00 €	ADMG-026-70311
Administration générale	Emplacement pour Construction Caveau – Concession 15 ans	140,00 €	ADMG-026-70311
Administration générale	Emplacement pour Construction Caveau – Concession 30 ans	280,00 €	ADMG-026-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 1 place – Concession 15 ans	300,00 €	ADMG-026-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 2 places – Concession 15 ans	450,00 €	ADMG-026-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 3 places – Concession 15 ans	600,00 €	ADMG-026-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 1 place – Concession 30 ans	440,00 €	ADMG-026-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 2 places – Concession 30 ans	590,00 €	ADMG-026-70311
Administration générale	Emplacement Caveau Occasion 3 places – Concession 30 ans	740,00 €	ADMG-026-70311
Administration générale	concession case columbarium de 15 ans	250,00 €	#REF !
Administration générale	concession case columbarium de 30 ans	500,00 €	#REF !
Administration générale	concession cavurne de 15 ans	250,00 €	#REF !
Administration générale	concession cavurne de 30 ans	500,00 €	#REF !
Police municipale	vacation de police funéraire (reversée à l'agent assermenté)	20,00 €	(hors budget)

Service pilote

Prestation de service public

Location de salles :

Location de la salle de convivialité du Buisson de la Grolle (auprès du service des sports) :

Sports	de 8H à 1H du matin	125,00 €	SPOR-40A-7521
--------	---------------------	----------	---------------

NB : un chèque-caution de 50€ doit être produit à la remise des clés

Location de la salle Jean Jaurès (auprès du service administration générale) :

Administration générale	Créneau 1 : 5 à 6 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 14H, 14H à 20H, 20H à 1H)	45,00 €	ADMG-020E-7521
Administration générale	Créneau 2 : 11 à 12 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 20H ou 14H à 1H)	70,00 €	ADMG-020E-7521
Administration générale	Créneau 3 : 17 heures par jour (de 8H à 1H)	115,00 €	ADMG-020E-7521
Administration générale	Nettoyage de la salle	18,00 € / l'heure	ADMG-020E-7521

Les associations de la commune peuvent disposer gratuitement de la salle dans le cadre du règlement intérieur.

Location de la salle Barbara (auprès du service administration générale) :

Administration générale	Créneau 1 : 5 à 6 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 14H, 14H à 20H, 20H à 1H)	60,00 €	ADMG-020E-7521
Administration générale	Créneau 2 : 11 à 12 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 20H ou 14H à 1H)	100,00 €	ADMG-020E-7521
Administration générale	Créneau 3 : 17 heures par jour (journée complète) (de 8H à 1H)	160,00 €	ADMG-020E-7521
Administration générale	Nettoyage de la salle	18,00 € / l'heure	ADMG-020E-7521

Les associations de la commune peuvent disposer gratuitement de la salle dans le cadre du règlement intérieur.

Location de la salle Saint Michel (auprès du service administration générale) :

Administration générale	Créneau 1 : 5 à 6 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 14H, 14H à 20H, 20H à 1H)	60,00 €	ADMG-020E-7521
Administration générale	Créneau 2 : 11 à 12 heures par jour (nature des créneaux : 8H à 20H ou 14H à 1H)	100,00 €	ADMG-020E-7521
Administration générale	Créneau 3 : 17 heures par jour (journée complète) (de 8H à 1H)	160,00 €	ADMG-020E-7521
Administration générale	Nettoyage de la salle	18,00 € / l'heure	ADMG-020E-7521

Les associations de la commune peuvent disposer gratuitement de la salle dans le cadre du règlement intérieur.

NB : un chèque-caution de 300€ doit être produit à la remise des clés pour les locations de salles municipales (quelle que soit la salle louée)

Location de salle pour les familles souhaitant se recueillir après un décès (salle Jean Jaurès, salle Barbara, salle Saint-Michel) :

Administration générale	Location d'une salle municipale pour recueillement suite à un décès (quelle que soit la durée du créneau réservé sur la journée)	45,00 €	ADMG-020E-7521
-------------------------	--	---------	----------------

Location à la journée des salles de l'espace culturel CAPELLIA – TVA incluse

Plein tarif :

Capellia	salle de réunion	155,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Edith Piaf	650,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Edith Piaf + cuisine	750,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	855,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou + cuisine	955,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	2 055,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	2 570,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	location d'un vidéo-projecteur (en plus d'une location de payante)	200,00 €	CAPE-314B-7521

Avec un abattement de 25% pratiqué pour les entreprises de la commune, ainsi que pour les associations et les comités d'entreprise extérieurs à la commune (sur justificatifs) :

Capellia	salle de réunion	116,25 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Edith Piaf	487,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Edith Piaf + cuisine	562,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	641,25 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou + cuisine	716,25 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	1 541,25 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	1 927,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	location d'un vidéo-projecteur (en plus d'une location de payante)	200,00 €	CAPE-314B-7521

Avec un abattement de 50% pratiqué pour les associations de la commune (sur justificatifs) : demi-tarif

Capellia	salle de réunion	77,50 €	CAPE-314B-7521
----------	------------------	---------	----------------

Service pilote	Prestation de service public
----------------	------------------------------

Capellia	salle Edith Piaf	325,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Edith Piaf + cuisine	375,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	427,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou + cuisine	477,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	1 027,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	1 285,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	location d'un vidéo-projecteur (en plus d'une location de payante)	200,00 €	CAPE-314B-7521

NB : les associations du secteur culture et international de la commune peuvent disposer gratuitement de l'espace culturel une fois par an dans le cadre du règlement intérieur, ainsi que de la gratuité de la salle de réunion.

Location des salles de l'espace culturel CAPELLIA au créneau horaire (matinée / après-midi / soirée) – TVA incluse

Plein tarif :

Capellia	salle de réunion	50,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Edith Piaf	215,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Edith Piaf + cuisine	255,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	290,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou + cuisine	330,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	690,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	875,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	vidéoprojecteur de la salle Malraux par jour de location payante (en supplément dans le contrat de location)	200,00 €	CAPE-314B-7521

Avec un abattement de 25% est pratiqué pour les entreprises de la commune, et les comités d'entreprise extérieurs à la commune (sur justificatifs) :

Capellia	salle de réunion	37,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Edith Piaf	161,25 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Edith Piaf + cuisine	191,25 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	217,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou + cuisine	247,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	517,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	656,25 €	CAPE-314B-7521
Capellia	vidéoprojecteur de la salle Malraux par jour de location payante (en supplément dans le contrat de location)	200,00 €	CAPE-314B-7521

Avec un abattement de 50% pratiqué pour les associations de la commune (sur justificatifs) : demi-tarif

Capellia	salle de réunion de Capellia (Gratuité pour les associations de la commune, sur justificatifs : délibération du 4 mars 2019)	gratuité	
Capellia	salle Edith Piaf	107,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Edith Piaf + cuisine	127,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou	145,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle Georges Pompidou + cuisine	165,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 500 places	345,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	salle André Malraux (+hall +loges) 1000 places	437,50 €	CAPE-314B-7521
Capellia	vidéoprojecteur de la salle Malraux par jour de location payante (en supplément dans le contrat de location)	200,00 €	CAPE-314B-7521

NB : les associations du secteur culture et international de la commune peuvent disposer gratuitement de l'espace culturel une fois par an dans le cadre du règlement intérieur, ainsi que de la gratuité de la salle de réunion.

Location de l'espace culturel CAPELLIA pour des expositions

Plein tarif :

Capellia	Espace exposition (salles Georges Pompidou + Edith Piaf)	975,00 € / semaine	CAPE-314B-7521
----------	--	--------------------	----------------

Un abattement de 25% est pratiqué pour les entreprises de la commune, ainsi que pour les associations et les comités d'entreprise extérieurs à la commune (sur justificatifs) :

Capellia	Espace exposition (salles Georges Pompidou + Edith Piaf)	731,25 € / semaine	CAPE-314B-7521
----------	--	--------------------	----------------

Avec un abattement de 50% pratiqué pour les associations de la commune, la première semaine étant gratuite pour cette catégorie d'associations (sur justificatifs) : demi-tarif

Capellia	Espace exposition (salles Georges Pompidou + Edith Piaf)	487,50 € / semaine	CAPE-314B-7521
----------	--	--------------------	----------------

Prestations complémentaires liées à la mise à disposition des salles de l'espace culturel CAPELLIA :

(prestations facturées par la Ville au moment de la restitution des clés, en fonction du constat fait à l'état des lieux)

Capellia	nettoyage de la salle Edith Piaf, Georges Pompidou, de l'amphithéâtre 500 places ou des loges	65,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	nettoyage d'une salle avec cuisine, de l'amphithéâtre 1000 places ou des loges	120,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	nettoyage de 2 salles avec cuisine	170,00 €	CAPE-314B-7521

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 02/12/2022

ID : 044-214400350-20221201-DG_DC_2022_42-AU



Service pilote	Prestation de service public		
Capellia	nettoyage de l'amphithéâtre + une salle avec cuisine	200,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	Application d'un forfait en cas de dépassement de l'heure limite de location d'une salle à Capellia	5% du coût total de la location	CAPE-314B-7521
Capellia	forfait horaire par agent de l'équipe technique Capellia, mis à disposition dans le cadre de la location	22,00 €	CAPE-314B-7521
Capellia	forfait horaire pour le service de prévention et sécurité incendie obligatoire pour les salles E. Piaf et G. Pompidou (un minimum de 6H. est facturé à la Ville à chaque intervention)	27,00 €	CAPE-314B-7521
Bar de l'espace culturel CAPELLIA (TVA incluse) :			
Capellia	café	1,00 €	CAPE-314A-7078
Capellia	thé	1,00 €	CAPE-314A-7078
Capellia	Jus de fruits	2,00 €	CAPE-314A-7078
Capellia	Orangina	2,00 €	CAPE-314A-7078
Capellia	Perrier	2,00 €	CAPE-314A-7078
Capellia	Coca-cola	2,00 €	CAPE-314A-7078
Capellia	Cidre	2,00 €	CAPE-314A-7078
Capellia	Bière	3,00 €	CAPE-314A-7078
Capellia	Verre de vin	2,00 €	CAPE-314A-7078
Capellia	Bouteille de cidre	4,50 €	CAPE-314A-7078
Capellia	Bouteille de bière	6,00 €	CAPE-314A-7078
Capellia	Bouteille de vin	6,00 €	CAPE-314A-7078
Action culturelle (tarifs applicables chaque année à partir de septembre – en saison culturelle)			
Action culturelle	STAGE 1 – stages de pratique artistique sur des disciplines variées – tarif par personne et par stage	40,00 €	CAPE 314A 70622
Action culturelle	STAGE 2 - stages de pratique artistique sur des disciplines variées – tarif par personne et par stage	20,00 €	CAPE 314A 70622
Action culturelle	ATELIER 1 – ateliers de pratique artistique sur des disciplines variées (danse, théâtre, musique, arts visuels, arts graphiques...) : tarif par personne et par atelier	5,00 €	CAPE 314A 70622
Action culturelle	ATELIER 2 - ateliers de pratique artistique sur des disciplines variées (danse, théâtre, musique, arts visuels, arts graphiques...) : tarif par personne et par atelier	8,00 €	CAPE 314A 70622
Utilisation des studios de répétition situés au Pôle Musical :			
Jeunesse – studios de répétition	Forfait de 1 heure	2,00 €	JEUN-422C-7521
Jeunesse – studios de répétition	Forfait de 3 heures	6,00 €	JEUN-422C-7521
Jeunesse – studios de répétition	Forfait de 4 heures	8,00 €	JEUN-422C-7521
Jeunesse – studios de répétition	Forfait de 5 heures	10,00 €	JEUN-422C-7521
Jeunesse – studios de répétition	Remboursement du badge d'accès menant aux studios de répétition (en cas de perte ou de détérioration le rendant inutilisable)	20,00 €	JEUN-422C-7521
Jeunesse :			
JAM	Entrée aux spectacles de la Scène de Musiques Actuelles (plein tarif)	6,00 €	JEUN-422B-7067
JAM	Entrée aux spectacles jeune public pour les plus de 12 ans Entrée aux spectacles tout public payants pour les jeunes inscrits à l'Accueil de Loisirs 12-17 ans (hors bénévolat du JAM)	3,00 €	JEUN-422B-7067
JAM	Spectacles jeune public : enfants de moins de 12 ans. Ainsi que que les concerts à entrée gratuite : scène ouverte, plateau amateur et projets spécifiques type Urban Culture	gratuité	
Jeunesse – Accueil de loisirs 12/17 ans	Adhésion annuelle (pour l'année civile) à l'accueil de loisirs 12/17 ans	5,00 €	JEUN-422A-7066
Projet Educatif Local (PEL) :			
PEL	Location du jeu « Place de la République » à la journée (1ère journée)	100,00 €	PEL- 60 -7588
PEL	Location du jeu « Place de la République », à la journée, venant en sus de la 1ère journée de location	25,00 €	PEL- 60 -7588
Action sociale :			
Action sociale	Location annuelle d'une parcelle de jardin familial de 100m2, avec accès au point d'eau inclus NB : un prorata temporis (en nombre de mois) s'applique en cas de prise de la location en cours d'année	60 €/an	ACSO-524-7523

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 02/12/2022

SLO

ID : 044-214400350-20221201-DG_DC_2022_42-AU

Service pilote	Prestation de service public	Tarifs 2023	imputation budgétaire
Action sociale	Location annuelle d'une parcelle de jardin familial de 70m2, avec accès au point d'eau inclus NB : un prorata temporis (en nombre de mois) s'applique en cas de prise de la location en cours d'année.	42 €/an	ACSO-524-7523
Action sociale	Location annuelle d'une parcelle de jardin familial de 50m2, avec accès au point d'eau inclus NB : un prorata temporis (en nombre de mois) s'applique en cas de prise de la location en cours d'année.	30 €/an	ACSO-524-7523
Action sociale – séjours seniors	Séjour de vacances seniors (tarif minoré en fonction des conditions de ressources, et fixé par convention avec l'ANCV)	à déterminer en fonction du séjour retenu	ACSO-610-70632 loisirs
Action sociale – séjours seniors	Séjour de vacances seniors (tarif plein selon les conditions fixées par la convention avec l'ANCV)	à déterminer en fonction du séjour retenu	ACSO-610-70632 loisirs
Action sociale – activités seniors	Sortie culturelle de type cinéma, spectacle... NB : gratuité pour les détenteurs du pass seniors	3,00 €	ACSO-610-70632 loisirs
Action sociale – activités seniors	Visite guidée dans l'agglomération nantaise (visite de ville, de site...) NB : gratuité pour les détenteurs du pass seniors	5,00 €	ACSO-610-70632 loisirs
Action sociale – activités seniors	Promenades en voilier sur l'Erdre (avec l'ANCRE) NB : gratuité pour les détenteurs du pass seniors	5,00 €	ACSO-610-70632 loisirs
Action sociale – activités seniors	Sorties diverses (sortie à la mer, sortie pique-nique...) NB : gratuité pour les détenteurs du pass seniors	5,00 €	ACSO-610-70632 loisirs
Action sociale – ateliers seniors TARIF A	Ateliers animations diverses de tarifs A : ateliers nutrition « bien dans son assiette », arts créatifs... NB : gratuité pour les détenteurs du pass seniors	5,00 €	ACSO-610-70632 loisirs
Action sociale – ateliers seniors TARIF B	Ateliers animations diverses de tarif B (ateliers gourmands, ateliers relooking...)	10,00 €	ACSO-610-70632 loisirs
Action sociale – activités seniors	Repas du conjoint du retraité lors de la fête des retraités	26,00 €	ACSO-610-70632 loisirs
Bibliothèque :			
Bibliothèque	adhésion annuelle : bibliothèque (famille chapelaine)	gratuité votée en CM du 26/9/2022 (régie supprimée)	BIBL-321A-7088
Bibliothèque	adhésion annuelle : bibliothèque (famille non chapelaine)	gratuité votée en CM du 26/9/2022 (régie supprimée)	BIBL-321A-7088
Bibliothèque	adhésion annuelle : bibliothèque (association ou collectivité publique non chapelaine - emprunts limités à 10 ouvrages)	gratuité votée en CM du 26/9/2022 (régie supprimée)	BIBL-321A-7088
Bibliothèque	remplacement de la carte individuelle d'adhésion annuelle en cas de perte	gratuité votée en CM du 26/9/2022 (régie supprimée)	BIBL-321A-7588
Bibliothèque	remboursement valeur à neuf d'ouvrages non restitués depuis plus de 4 mois	Facturation des frais réels engagés par la Ville, sur la base d'un mémoire des sommes dues certifié par le Maire, hors régie	BIBL-321A-70878
Développement durable (NB : les locations sont systématiquement pratiquées avec une convention de location à l'appui)			
Mission développement durable	prêt de la balance écologique auprès d'organismes chapelains (stockée à l'Aulnay)	gratuité	NA
Mission développement durable	prêt d'un jeu de 20 cadres-photos Yann Arthus-Bertrand	gratuité	NA
Petite enfance			
Petite enfance	heure de halte-garderie (accueil non régulier) pour les enfants d'assistantes maternelles chapelaines	Application du tarif de la famille	ENFA-642A et 642B-7066
Petite enfance	majoration de l'heure de halte-garderie pour les familles non chapelaines	Suppression de la majoration tarifaire en CM du 27/06/2022	ENFA-642A/B-7066
Patrimoine Immobilier			
Patrimoine Immobilier	Remboursement de clé électronique (suite à perte)	30,00 €	BATI – 020G – 70878